## RAPPORT DE SIMULATION DE L'EXPOSITION

Selon les lignes directrices nationales ANFR version 2.0

A partir d'un modèle de terrain 3D

Référence du rapport de simulation : 35238\_080\_01

**Commune: RENNES** 

Adresse de l'installation : 15, RUE PERE MAUNOIR 35000 RENNES

Ce document comporte 16 pages

# **TABLE DES MATIERES**

1.	S	Synthèse	4
		Description du projet	
3.	F	Plan de situation	4
4.	(	Caractéristiques de l'installation	6
5.	F	Résultats de simulation	7
i	a)	Représentation du niveau de champ simulé à 1,5 m par rapport au sol	8
ı	b)	Simulations à différentes hauteurs	9
(	c)	Conclusions	16

### REVISIONS

Indice	Date	Nature des révisions
	10/08/2022	

### Objet du rapport

L'objet du document est de présenter les résultats de la simulation en intérieur de l'exposition aux ondes émises par le projet d'installation radioélectrique située 15, RUE PERE MAUNOIR 35000 RENNES diffusant les technologies dont le détail est explicité dans le chapitre 4, selon des résultats harmonisés conformément aux lignes directrices nationales<sup>1</sup> publiées en octobre 2019 par l'Agence nationale des fréquences et mises à jour pour la prise en compte des antennes à faisceaux orientables utilisées notamment en technologie 5G.

Les résultats de la simulation ne valent que pour l'installation spécifiée de Free Mobile.

Une simulation ne peut pas remplacer la mesure du niveau réel d'exposition une fois l'installation en service. Seule une mesure réalisée conformément au protocole de mesure in situ ANFR/DR15<sup>2</sup> en vigueur par un laboratoire accrédité par le Comité français d'accréditation (COFRAC) permet de déterminer le niveau d'exposition réel et de vérifier le respect des valeurs limites d'exposition.

-

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Cette publication des lignes directrices nationales est prévue à l'article 2 de la loi n°2015-136 du 9 février 2015 qui dispose que « dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, l'Agence nationale des fréquences publie des lignes directrices nationales, en vue d'harmoniser la présentation des résultats issus des simulations de l'exposition générée par l'implantation d'une installation radioélectrique ».

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Ce protocole de mesures a été publié au Journal Officiel de la République française, n°0256 du 4 novembre 2015 page 20597 texte n°34, Arrêté du 23 octobre 2015 modifiant l'arrêté du 3 novembre 2003 relatif au protocole de mesure in situ visant à vérifier pour les stations émettrices fixes le respect des limitations, en termes de niveaux de référence, de l'exposition du public aux champs électromagnétiques prévu par le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002, JORF n°0256 du 4 novembre 2015.

### 1. Synthèse

Le niveau maximal simulé à une hauteur de 1,50 m par rapport au sol est compris entre 0 et 1 V/m pour les antennes à faisceau fixe et entre 0 et 1 V/m pour les antennes à faisceaux orientables.

L'exposition maximale simulée pour le projet d'implantation de l'installation située 15, RUE PERE MAUNOIR 35000 RENNES est comprise entre :

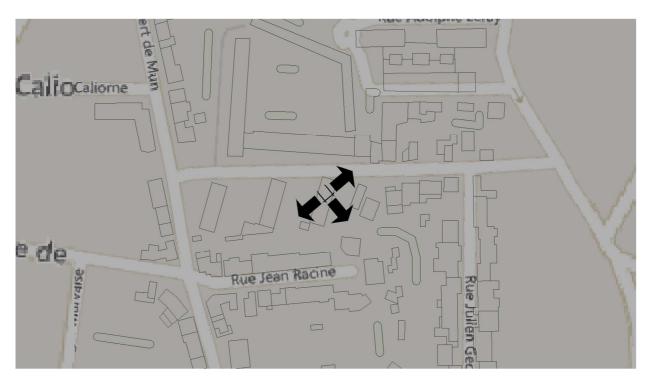
- entre 0 et 1 V/m pour les antennes à faisceau fixe et entre 0 et 1 V/m pour les antennes à faisceaux orientables pour l'azimut 50°
- entre 0 et 1 V/m pour les antennes à faisceau fixe et entre 0 et 1 V/m pour les antennes à faisceaux orientables pour l'azimut 140°
- entre 0 et 1 V/m pour les antennes à faisceau fixe et entre 0 et 1 V/m pour les antennes à faisceaux orientables pour l'azimut 230°

### 2. Description du projet

Le projet d'implantation de l'installation située 15, RUE PERE MAUNOIR 35000 RENNES permettra de déployer et d'exploiter son réseau 3G / 4G / 5G (partage dynamique de la bande ou DSS) et 5G dans la bande 3500 MHz afin de desservir les abonnés du secteur.

Les fréquences déployées sont les suivantes : 700 MHz, 900 MHz, 1800 MHz, 2100 MHz, 2600 MHz et 3500 MHz.

### 3. Plan de situation



[Source fond de carte : Bing Maps]

## Liste des établissements particuliers dont l'emprise est située dans un rayon de 100 m

 type	nom	adresse		
Pas d'établissement particulier dans le rayon de calcul				

# 4. Caractéristiques de l'installation

Coordonnées         Longitude ou X         Latitude ou Y           géo(EPSG:27572)         302170.913778826         2352113.11644626           Altitude (NGF)         40 m           Hauteur du support         15.2 m           Nombre d'antennes         6           Type         Directives           Azimut 1         50°	Latitude ou Y		<i>p</i> · · · · · ·	Longitude ou X		Coordonnées			
géo(EPSG:27572)         302170.913778826         2352113.11644626           Altitude (NGF)         40 m           Hauteur du support         15.2 m           Nombre d'antennes         6           Type         Directives           Azimut 1         50°		2.0							
Altitude (NGF)  Hauteur du support  Nombre d'antennes  Type Directives  Azimut 1  40 m  15.2 m  6  Directives		23	6	<del>_</del>					
Hauteur du support  Nombre d'antennes  Type Directives Azimut 1 50°									
Nombre d'antennes  Type Directives Azimut 1  50°									
Nombre d'antennes  Type Directives Azimut 1 50°		15.2 m							
Type Directives Azimut 1 50°		_							
Azimut 1 50°		)	6			d'antennes			
Azimut 1 50°		tives	Direc			Туре			
Handania Wan		)°	50						
Hauteur milieu			10.0			Hauteur milieu			
de l'antenne	; m	t 13.8 m	12.8 m e			de l'antenne			
Systèmes         3G         3G/4G         4G         4G         4G/5G         5G	4G 4G/5G 5G	4G	4G	3G/4G	3G	Systèmes			
Eniscentry five /						Faisceaux fixe /			
Faisceaux   Faisceau fixe   Faisceau fixe   Faisceau fixe   Faisceau fixe   Faisceau fixe	sceau fixe Faisceau fixe Faisceau	Faisceau fixe	Faisceau fixe	Faisceau fixe	Faisceau fixe	Faisceaux			
orientables   Oriental	orientable	-	_	-	-	orientables			
Bande de 900 2100 1800 2600 700 3500	2000 700 2500	3600	1000	2100	000	Bande de			
<i>fréquence (MHz)</i> 900  2100  1800  2600  700  3500	2600 700 3500	2600	1800	2100	900	fréquence (MHz)			
Puissance						Puissance			
maximale en         20         20         40         40         40         200	40 40 300	40	40	20	20	maximale en			
entrée 20 20 40 40 40 200	40 40 200	40	40	20	20	entrée			
d'antenne (W)						d'antenne (W)			
Angles 6° 4° 4° 4° 6° 6°	4° 6° 6°	<b>⊿°</b>	Δ°	Δ°	6°	_			
d'inclinaison (*)	7 0	•	•	7		d'inclinaison (°)			
Azimut 2 140°									
Hauteur milieu 12.8 m et 13.8 m	3 m								
de l'antenne									
Systèmes         3G         3G/4G         4G         4G         5G         5G	4G 5G 5G	4G	4G	3G/4G	3G	•			
Faisceaux fixe / Faiscea	Faisceau	_	_	_	_	=			
Faisceaux   Faisceau fixe   Faisceau fixe   Faisceau fixe   Faisceau fixe   Griental	ceau fixe   Faisceau fixe   orientable	Faisceau fixe	Faisceau fixe	Faisceau fixe	Faisceau fixe				
orientables									
Bande de         900         2100         1800         2600         700         3500	2600 700 3500	2600	1800	2100	900				
fréquence (MHz)									
Puissance									
maximale en         20         20         40         40         40         200	40 40 200	40	40	20	20				
entrée									
d'antenne (W)  Angles  Angles  Angles									
d'inclinaison (°)	4° 6° 6°	<b>4°</b>	4°	4°	6°	_			
Azimut 3 230°	L	O°	23						
Hauteur milieu									
de l'antenne	} m	t 13.8 m	12.8 m e						
Systèmes         3G         3G/4G         4G         4G         5G         5G	4G 5G 5G	4G	4 <i>G</i>	3G/4G	3 <i>G</i>				
Faisceaux five /				,		-			
Faisceaux Faisceau fixe Faisceau fixe Faisceau fixe Faisceau fixe Faisceau fixe	sceau fixe Faisceau fixe Faisceau	Faisceau fixe	Faisceau fixe	Faisceau fixe	Faisceau fixe	_			
l '	orientable	,							
Rande de	2600 700 2500	3600	1000	3400	000				
burne de fréquence (MHz)         900         2100         1800         2600         700         3500	2600 700 3500	2000	1800	2100	900				
maximale en         20         20         40         40         40         200	40 40 300	40	40	20	20	maximale en			
entrée 20 20 40 40 40 200	40 200	40	40	20	20	entrée			
d'antenne (W)									
Angles 6° 4° 4° 4° 6° 6°	4° 6° 6°	<b>⊿°</b>	۵°	Δ°	6°				
d'inclinaison (°)	- 0	7	7	7	U	d'inclinaison (°)			

#### 5. Résultats de simulation

La simulation est réalisée pour différentes hauteurs en prenant en compte des effets dus au bâti (réflexion, réfraction, diffraction et masquage). Les valeurs présentées correspondent au niveau cumulé de l'exposition en intérieur exprimées en volts par mètre (V/m) aux ondes émises par l'installation située 15, RUE PERE MAUNOIR 35000 RENNES avec un abaissement de 20% correspondant à l'atténuation due à un simple vitrage.

Les simulations sont réalisées en zone urbaine avec la résolution suivante : 3 m.

Les facteurs de réduction suivants s'appliquent pour cette installation :

Un facteur de réduction sur 6 minutes de 2 dB est appliqué au niveau calculé à puissance maximale des émetteurs de téléphonie mobile pour des antennes à faisceau fixe. Cette valeur déterminée par l'Agence nationale des fréquences correspond au facteur médian observé sur les mesures réalisées entre la valeur cumulée extrapolée et la mesure large bande du cas A, quand la téléphonie mobile domine.

Un facteur de réduction sur 6 minutes de 16.5 dB est appliqué au niveau calculé à puissance maximale des émetteurs de téléphonie mobile pour des antennes à faisceaux orientables. Ce facteur de réduction correspondant à un balayage du faisceau pendant 4,4 % du temps dans une direction donnée.

Le facteur d'atténuation de duplexage temporel TDD de 1.25 dB est appliqué pour les fréquences 3500 de cette installation.

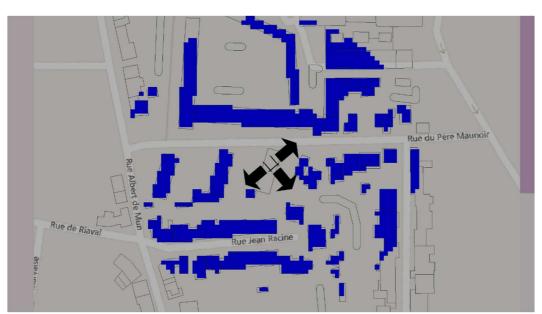
Les couleurs affichées sur les cartes suivent le code couleur suivant :

Niveau	Couleur
Strictement supérieur à 6 V/m :	
Entre 5 et 6 V/m :	
Entre 4 et 5 V/m :	
Entre 3 et 4 V/m :	
Entre 2 et 3 V/m :	
Entre 1 et 2 V/m :	
Entre 0 et 1 V/m :	

### a) Représentation du niveau de champ simulé à 1,5 m par rapport au sol

La simulation à 1,5 m par rapport au sol a été réalisée à partir du modèle numérique de terrain interpolé au pas de 5m.

# À 1,5 m du sol, le niveau maximal simulé pour les antennes à faisceau fixe est compris entre 0 et 1 V/m



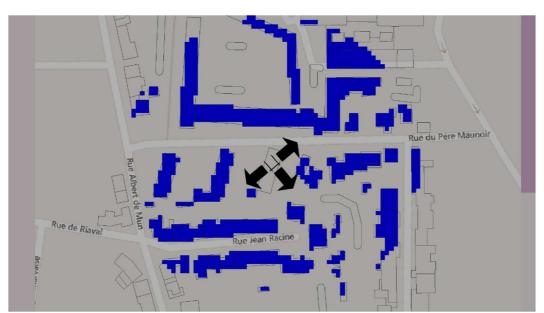
Légende
>6V/m
Entre 5 et 6 V/m :
Entre 4 et 5 V/m :
Entre 3 et 4 V/m :
Entre 2 et 3 V/m :
Entre 1 et 2 V/m :
Entre 0 et 1 V/m :

[Source fond de carte : Bing Maps]
[Logiciel de simulation : S\_EMF SIRADEL]

Exposition simulée au niveau des établissements particuliers dont l'emprise est située dans un rayon de 100 m

 type	nom	adresse	niveau estimé
Pas d'é	tablissement particu	ulier dans le rayon d	e calcul

# À 1,5 m du sol, le niveau maximal simulé pour les antennes à faisceaux orientables est compris entre 0 et 1 V/m



Légende
>6V/m
Entre 5 et 6 V/m :
Entre 4 et 5 V/m :
Entre 3 et 4 V/m :
Entre 2 et 3 V/m :
Entre 1 et 2 V/m :
Entre 0 et 1 V/m :

[Source fond de carte : Bing Maps]
[Logiciel de simulation : S\_EMF SIRADEL]

# Exposition simulée au niveau des établissements particuliers dont l'emprise est située dans un rayon de 100 m

type	nom	adresse	niveau estimé			
Pas d'établissement particulier dans le rayon de calcul						

### b) Simulations à différentes hauteurs

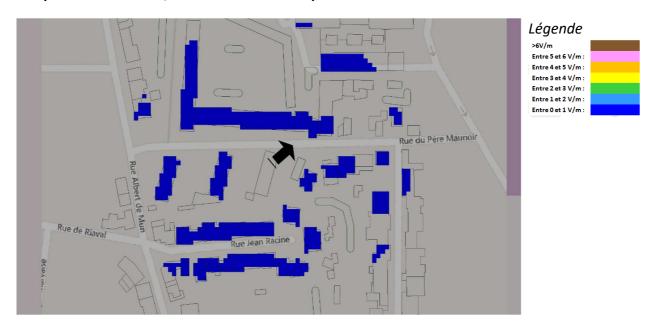
Les antennes projetées sont Directives.

Une modélisation est réalisée par antenne. Pour chacune, l'environnement est différent, l'exposition maximale calculée ainsi que la hauteur correspondante varient d'une antenne à l'autre. Ce projet comporte 3 antennes à faisceau fixe et 3 antennes à faisceaux orientables, 6 simulations ont été réalisées.

La simulation à 1,5 m par rapport au sol a été réalisée à partir du modèle numérique de terrain interpolé au pas de 5m.

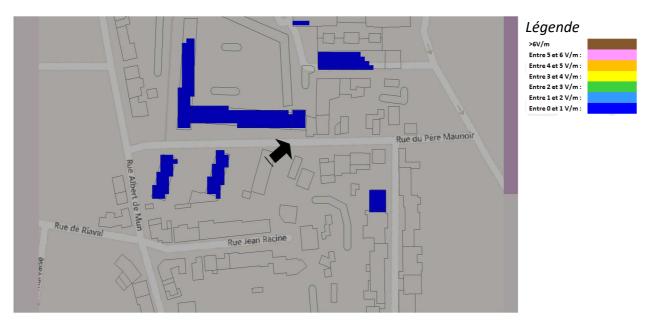
## a. Azimut 50°: antennes fixes

Pour les antennes à faisceau fixe orientées dans l'azimut  $50^{\circ}$ , le niveau maximal calculé est compris entre 0 et 1 V/m. La hauteur correspondante est de 7.5 m.



## b. Azimut 50°: antennes à faisceau orientable

Pour les antennes à faisceau orientable dans l'azimut  $50^{\circ}$ , le niveau maximal calculé est compris entre 0 et 1 V/m. La hauteur correspondante est de 13.5 m.



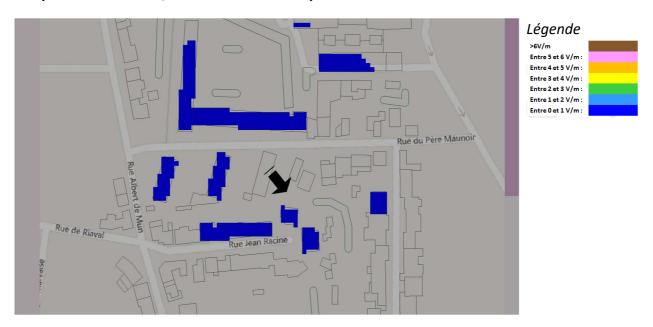
## c. Azimut 140°: antennes fixes

Pour les antennes à faisceau fixe orientées dans l'azimut 140°, le niveau maximal calculé est compris entre 0 et 1 V/m. La hauteur correspondante est de 7.5 m.



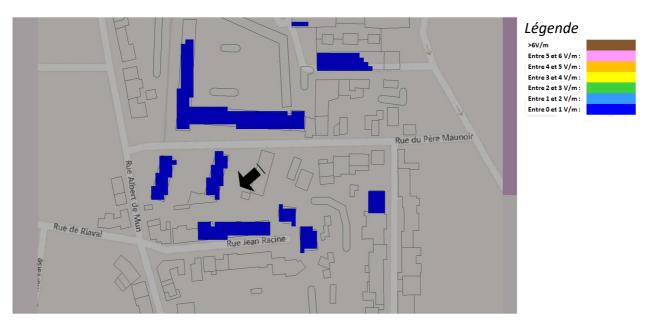
## d. Azimut 140°: antennes à faisceau orientable

Pour les antennes à faisceau orientable dans l'azimut  $140^\circ$ , le niveau maximal calculé est compris entre 0 et 1 V/m. La hauteur correspondante est de 10.5 m.



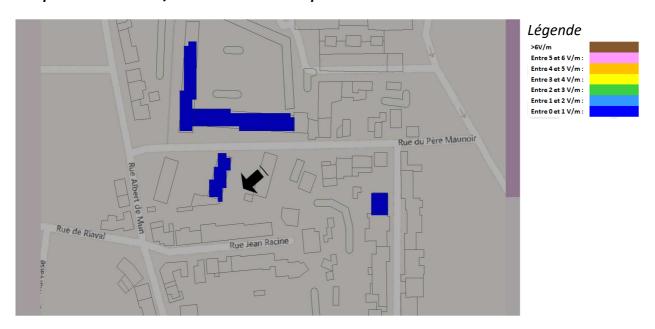
## e. Azimut 230°: antennes fixes

Pour les antennes à faisceau fixe orientées dans l'azimut 230°, le niveau maximal calculé est compris entre 0 et 1 V/m. La hauteur correspondante est de 10.5 m.



## f. Azimut 230°: antennes à faisceau orientable

Pour les antennes à faisceau orientable dans l'azimut 230°, le niveau maximal calculé est compris entre 0 et 1 V/m. La hauteur correspondante est de 16.5 m.



### c) Conclusions

Les simulations en espace libre indiquent les niveaux maximums suivants par antenne à faisceau fixe :

	Azimut 50°	Azimut 140°	Azimut 230°
Niveau Maximal	entre 0 et 1 V/m	entre 0 et 1 V/m	entre 0 et 1 V/m
Hauteur	7.5 m	7.5 m	10.5 m

Les simulations en espace libre indiquent les niveaux maximums suivants par antenne à faisceaux orientables :

	Azimut 50°	Azimut 140°	Azimut 230°
Niveau Maximal	entre 0 et 1 V/m	entre 0 et 1 V/m	entre 0 et 1 V/m
Hauteur	13.5 m	10.5 m	16.5 m

### a) Annexes

### La réglementation relative à l'exposition du public

Celle-ci est encadrée par le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques et par la circulaire du 16 octobre 2001 relative à l'implantation des antennes relais de téléphonie mobile.

Les valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques sont fixées, en France, par le décret 2002-775 du 3 mai 2002 et permettent d'assurer une protection contre les effets établis des champs électromagnétiques radiofréquences. A l'image de la grande majorité des pays membres de l'Union européenne, celles-ci sont issues de la recommandation du Conseil de l'Union européenne 1999/519/CE du 12 juillet 1999 relative à l'exposition du public aux champs électromagnétiques et conformes aux recommandations de l'OMS (Organisation mondiale de la santé).

Valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques	700 MHz	800 MHz	900 MHz	1800 MHz	2100 MHz		3500 MHz
Intensité du champ électrique en V/m (volts par mètre)	36	38	41	58	61	61	61